

# Surveillance du canton sur les communes

## Mesures d'amélioration

Conférence de presse  
29 janvier 2021

## Contexte

*Frédéric Favre, chef du DSIS*

- ▲ Expertises réalisées par le Prof. Kurt Nuspliger sur la surveillance et la haute surveillance exercées par le canton sur les communes
  - Premier rapport publié en avril 2017 sur le domaine des constructions
  - Deuxième rapport publié en juin 2019 sur la surveillance et la haute surveillance du canton tous domaines confondus
- ▲ Constats :
  - Importance de l'autonomie communale souhaitée par le législateur
  - Améliorations possibles de la surveillance tout en veillant au respect de cette autonomie

## Groupe de travail

Frédéric Favre, chef du DSIS

- ▲ **Mandat du Conseil d'Etat au groupe de travail**
  - Proposer des mesures d'amélioration de la surveillance du canton sur les communes en se référant aux conclusions du second rapport Nuspliger
  
- ▲ **Composition du groupe de travail**
  - Frédéric Favre, chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport, président
  - Stéphane Coppey, président de la Fédération des communes valaisannes
  - Philipp Spörri, chancelier d'Etat
  - Maurice Chevrier, chef du Service des affaires intérieures et communales

3

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Autonomie communale

Stéphane Coppey, président de la FCV

- ▲ **Les communes sont autonomes**
  - Principes constitutionnels de subsidiarité (art.5a Cst/féd.) et d'autonomie communale (art.69 Cst/VS)
  
- ▲ **Les communes sont responsables**
  - Obligation de gérer correctement leurs affaires, de respecter le droit, de lutter contre les éventuelles irrégularités et de disposer d'une organisation adéquate

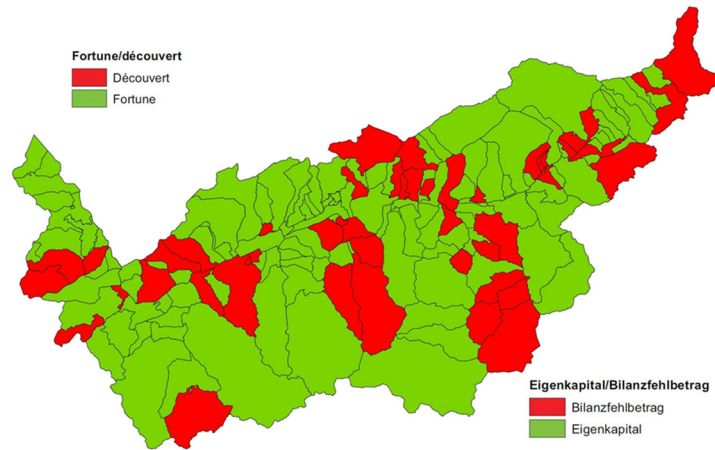
4

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Point de vue des communes

Stéphane Coppey, président de la FCV

### Fortune et découvert des communes 31.12.2003



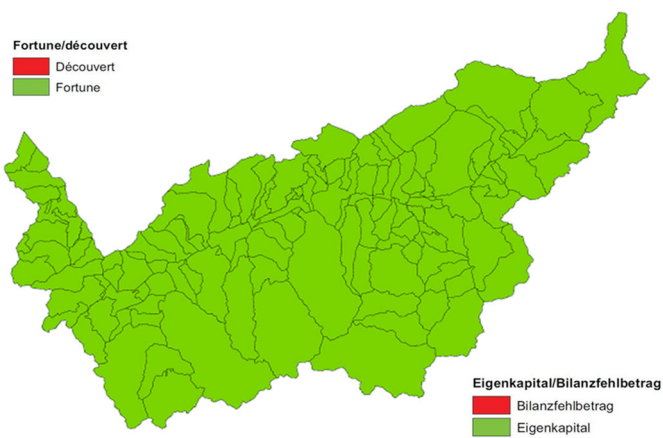
5

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Point de vue des communes

Stéphane Coppey, président de la FCV

### Fortune et découvert des communes 31.12.2019



6

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Surveillance du canton

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Surveillance effectuée par le Conseil d'Etat (services)

- Surveillance préventive
  - ↳ Information, formation
  - ↳ Approbation des actes normatifs
- Surveillance répressive
  - ↳ Enquêtes
  - ↳ Mise sous régie

### ▲ Principes

- Responsabilisation des communes
- Respect de l'autonomie des communes
- Intervention uniquement lorsque des irrégularités sont détectées

7

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures transversales

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ 8 mesures transversales proposées par le groupe de travail pour améliorer le concept général de surveillance des communes en Valais

1. Directives transversales sur l'usage des préavis
2. Echanges semestriels entre les services concernés par des domaines nécessitant une surveillance intensive
3. Plateforme informatique « Portail des communes »
4. Optimisation de la procédure d'homologation des PAZ/RCCZ
5. Examen préalable des règlements communaux
6. Réalisation d'enquêtes officielles auprès des communes
7. Service de médiation (*Ombudsman/Ombudstelle*)
8. Tableau de suivi des échéances en matière de surveillance des communes

8

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

- ▲ 29 mesures d'optimisation internes aux services concernés par des domaines devant faire l'objet d'une surveillance intensive des communes
  - Constructions et résidences secondaires
  - Vente aux étrangers (LFAIE)
  - Aménagement du territoire
  - Protection de l'environnement
  - Energie
  - Intégration et aide sociale
  - Contrôle des habitants
  - Fiscalité
  - Gestion financière

9

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

- ▲ Constructions et résidences secondaires
  - Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (SAJMTE)
    1. Augmentation des ressources humaines dédiées à la surveillance
    2. Rattachement à partir du 01.01.2021 du « Centre de compétences Résidences secondaires » (CCR2) au SAJMTE
    3. Elaboration d'un concept d'optimisation des synergies entre les services concernés par les domaines des constructions et des résidences secondaires (SRF, SDT, SEN, SEFH)
    4. Tenue régulière de séances d'information à l'intention des communes
    5. Analyse de l'obligation d'obtenir des préavis cantonaux en matière de droit public des constructions
    6. Analyse de l'obligation d'obtenir des autorités compétentes en matière d'autorisation de construire de communiquer au SRF ses décisions (yc plans) et les permis d'habiter

10

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Vente aux étrangers

→ Service du registre foncier (SRF)

7. Incitation aux communes de renforcer leur controlling interne
8. Introduction dans la loi cantonale d'application (LFAIE) d'une obligation de collaboration à charge des communes
9. Adaptation du formulaire de déclaration LFAIE afin d'améliorer la qualité et la granularité des informations

11

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Aménagement du territoire

→ Service du développement territorial (SDT)

10. Mise en place progressive de l'Observatoire du territoire
11. Amélioration du monitoring par l'automatisation du recueil des données via le Bulletin officiel ou le système eConstruction
12. Collaboration plus étroite avec le Secrétariat cantonal des constructions (SeCC) et renforcement des synergies avec le SAJMTE
13. Renforcement de la formation des élus en matière d'aménagement du territoire

12

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Protection de l'environnement

#### → Service de l'environnement (SEN)

14. Renforcement de l'inspectorat au sein du SEN afin d'augmenter la présence sur le terrain là où il y a des enjeux environnementaux
15. Mise en place d'une directive sur les taxes d'évacuation des eaux
16. Précisions à apporter dans la loi sur les mines et carrières concernant les exigences/compétences/droits sur les eaux souterraines
17. Elaboration de mesures en vue d'accélérer le traitement des dossiers de construction

13

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Energie

#### → Service de l'énergie et des forces hydrauliques (SEFH)

18. Renforcement de la formation des responsables des communes, du contrôle de leur activité et augmentation des visites de chantier
19. Renforcement des synergies avec les services concernés par la délivrance des autorisations de construire
20. Fixation de critères d'exemplarité énergétique clairs et précis dans la législation (LcEne) et renforcement du contrôle du respect de ces critères par le SIP lors de la planification des projets communaux
21. Etablissement d'un outil de reporting relatif aux contrôles des dossiers d'autorisations de construire et aux suivis de chantier à compléter annuellement par les communes à l'intention du Service

14

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Intégration et aide sociale

#### → Service de l'action sociale (SAS)

22. Mise en place d'un système de contrôle interne (SCI) entre les communes, les CMS et le SAS
23. Mise en place d'un système informatique unique pour la gestion de l'aide sociale
24. Harmonisation des pratiques en matière d'octroi d'aide sociale, notamment via la régionalisation des CMS et la professionnalisation du traitement des dossiers (révision LIAS)

15

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Contrôle des habitants

#### → Service de la population et des migrations (SPM)

25. Mise en place d'une formation particulière dédiée à la détection des faux documents en collaboration avec la SIJ

### ▲ Fiscalité

#### → Service cantonal des contributions (SCC)

26. Mise en place d'un controlling des dossiers délégués par le SCC aux taxateurs des communes

16

CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS



## Mesures par domaines

Frédéric Favre, chef du DSIS

### ▲ Gestion financière

→ Service des affaires intérieures et communales (SAIC)

27. Introduction d'une surveillance obligatoire et prospective sur la base du budget et de la planification financière (alarme précoce)
28. Elargissement des contrôles effectués par l'Inspection des finances
29. Introduction d'une base légale permettant à un organe désigné d'obliger une commune à respecter les dispositions formelles ou matérielles

## Point de vue des communes

Stéphane Coppey, président de la FCV

- ▲ La responsabilité propre des communes dans la gestion de leurs affaires repose sur les principes constitutionnels de subsidiarité (*Constitution fédérale*) et d'autonomie communale (*Constitution cantonale*)
- ▲ Les membres des autorités communales sont soumis à une obligation de fonction qui les engage à accomplir consciencieusement leurs devoirs et leurs charges. Cela suppose par extension une exigence d'autocontrôle et d'autocorrection de leur part.
- ▲ L'autonomie communale doit pleinement être respectée dans le cadre de l'usage des instruments de surveillance. C'est le cas notamment pour les préavis adressés aux communes en amont de leurs décisions ou de leur activité législative
- ▲ Les communes saluent la mise en place de ce plan de mesures, dans le sens où il apportera un réel plus et non une contrainte supplémentaire

## Conclusion

*Frédéric Favre, chef du DSIS*

- ▲ L'autonomie communale continue à prévaloir telle que l'exige la législation cantonale.
- ▲ Elle devra continuer à être respectée dans le cadre de l'usage des instruments de surveillance qu'il s'agit toutefois d'optimiser.
- ▲ Le Conseil d'Etat a retenu toutes les propositions du groupe de travail.
- ▲ Il remercie les communes pour leur participation à cette démarche.
- ▲ Les services concernés sont maintenant chargés de mettre en œuvre les mesures retenues par le groupe de travail.
- ▲ Une partie de ces mesures vont dans le sens des recommandations de la COGEST.